

Covid-19 : est-il vrai que la morgue de Rungis est payante pour les familles ?

[Anaïs Condomines](#)



Des policiers devant un bâtiment de Rungis, le 3 avril. Photo Geoffroy van der Hasselt. AFP

Le forfait six jours s'élève à 159 euros, puis 35 euros par jour supplémentaire. Christophe Castaner a demandé un contrôle sur ces tarifs.

Question posée le 09/04/2020

Bonjour,

Votre question fait suite à l'interview, diffusée jeudi sur BFMTV, de la présidente de l'enseigne des Pompes funèbres de France Sandrine Thieffine.

Sandrine Thieffine (Pompes funèbres de France): "Le passage du cercueil à Rungis est payant pour les familles, ce n'est pas acceptable"



[21:39 - 8 avr. 2020](#)

Alors qu'un bâtiment du marché de Rungis a été réquisitionné afin d'entreposer des cercueils, dans le cadre de la crise sanitaire, la professionnelle du secteur funéraire a critiqué l'entreprise concurrente en charge de la gestion du site et s'est dite «surprise» que l'on puisse faire payer les proches dans ces conditions : «Ce que j'ai appris hier, c'est que ce passage du cercueil à Rungis est payant pour les familles, et ça c'est pas acceptable. On ne peut pas facturer des frais aux familles pour un passage dans un entrepôt à Rungis», dit-elle.

Bruce Toussaint la relance en avançant un chiffre : «Des téléspectateurs nous ont alertés, c'est 250 euros pour que le corps reste une semaine...»

Sandrine Thieffine le reprend : «En fait, il y a 150 euros de frais d'admission, à peu près, et en France on a six jours pour inhumer une personne. Et forcément, comme les délais de crémation sont un peu plus longs, parfois on dépasse le délai de six jours. Donc il y a des dérogations des préfetures, et à partir de là, à Rungis, on facture une journée supplémentaire 35 euros et si la famille veut venir se recueillir, pendant une heure on lui laisse un espace pour 50 et quelques euros.» Elle poursuit : «Expliquer aux familles qu'on est obligés de facturer cet endroit, c'est quand même très particulier. Les collaborateurs et nos adhérents sont très surpris. [...] Le bâtiment a été réquisitionné par la préfecture de police de Paris donc c'est important de lui poser la question.»

Forfait six jours

Les tarifs détaillés par la présidente de l'enseigne des Pompes funèbres de France correspondent à la réalité. Un mail a en effet été envoyé par la préfecture de la Seine-Saint-Denis, mardi dans la soirée, aux différents acteurs du secteur funéraire susceptibles d'accompagner des familles dans leur parcours d'obsèques. Ce mail, auquel *CheckNews* a eu accès, confirme les prix en vigueur : on compte ainsi 159 euros de «frais d'admission et séjour en condition de conservation, du cercueil fermé et scellé au "dépositaire" de Rungis», pour six jours. Puis 35 euros par journée de séjour supplémentaire (au-delà de six jours). Et 55 euros pour «une mise à disposition d'un espace pour le départ depuis le "dépositaire" de Rungis vers un lieu d'inhumation ou de crémation (1 heure maximum)».

CheckNews a pu constater, dans la notice adressée aux opérateurs funéraires, qu'un salon individuel aménagé pour la levée du corps, où peuvent être admis trois proches en même temps, est à la disposition des familles vingt minutes avant l'heure de départ pour le crématorium. Il n'a pas été possible de déterminer si le salon pour la levée du corps et l'espace de recueillement, facturé 55 euros, font partie de la même prestation.

En off, un acteur du secteur funéraire contacté par *CheckNews* se montre prudent : «De deux choses l'une : si l'opérateur privé bénéficie des lieux gratuitement et travaille avec, disons, des agents communaux, alors ces tarifs sont scandaleux ; en revanche, si l'entreprise loue l'entrepôt et doit rémunérer des salariés qui lui sont propres, alors ces prix sont compréhensibles et même inférieurs à la moyenne des prestations.»

L'opérateur funéraire privé en question est la société OGF. Elle a été réquisitionnée pour l'aménagement et la gestion du site, à Rungis. Contactée par *CheckNews*, elle n'a pas encore apporté les éléments sur lesquels nous l'avons interrogée, à propos notamment des choix des tarifs et de la quantité de personnels salariés impliqués sur place. Seule certitude : auprès de *CheckNews*, le marché de Rungis confirme que le bâtiment réfrigéré servant d'entrepôt a été mis à disposition gratuitement par le marché et qu'il ne s'agit pas d'une location.

Par ailleurs, une porte-parole du marché de Rungis précise que les «grossistes fleuristes ont offert des fleurs aux familles, que le péage d'accès au lieu a été rendu gratuit et que le marché ne perçoit aucune rémunération».

La polémique a suscité une réaction du ministre de l'Intérieur. Ce jeudi, [devant la mission d'information](#) sur l'impact, la gestion et les conséquences de l'épidémie de Covid-19, Christophe Castaner a indiqué qu'il avait demandé un contrôle sur ces tarifs : «La morgue de Rungis est gérée par un opérateur privé qui applique des tarifs que j'ai découverts hier lors de la médiatisation et sur lesquels j'ai demandé à ce qu'un contrôle soit fait précisément. Beaucoup de gens ont cité le préfet Lallement alors qu'il n'y est rien pour rien mais j'ai demandé un point précis. Il me semble anormal que les contraintes liées à la situation de confinement et à une mortalité massive soient imputées financièrement aux familles.»

La préfecture de police de Paris, sollicitée, a indiqué avoir pris en compte notre demande mais n'a pas encore fourni les éléments. Cet article sera mis à jour en cas de réponse.

Cordialement,

[Anaïs Condomines](#)